

**AVIS AU PUBLIC POUR LA SELECTION D'UN ORGANISME DE  
CERTIFICATION INTERNATIONAL OPERANT DANS LE SECTEUR DE  
L'AGRO- ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET “QUALIMED”  
007 – ENPI ITALIA – TUNISIA  
CUP: B97F11001900009**

**Article 1: Présentation du projet:**

Le projet QUALIMED est un projet essentiellement financé par l'Union Européenne. Il a pour objectif la mise en place des exigences des cahiers des charges du label de qualité conjoint Tuniso-Sicilien « QUALIMED » relatifs à cinq produits alimentaires et ce, dans le cadre du Programme IEVP (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat) - Coopération Transfrontalière Italie – Tunisie 2007-2013. Il vise la consolidation et le développement des échanges commerciaux de produits agroalimentaires provenant des filières italo-tunisiennes et la vente sur les marchés internationaux grâce à l'utilisation d'un signe conjoint distinctif de la qualité « QUALIMED».

**Article 2: Objet:**

Dans le cadre du projet QUALIMED, un organisme de certification international opérant dans le secteur de l'agroalimentaire sera sélectionné pour :

- La validation du label de qualité nommé "QUALIMED";
- La préparation des plans de contrôle pour cinq produits agro alimentaires;
- La vérification de la conformité des exigences du label QUALIMED mises en place au niveau des entreprises pilotes (au maximum 20 entreprises concernés dont 10 entreprises tunisiennes et 10 entreprises siciliennes).

## **Article 2: Objet de la sélection**

L'organisme de certification doit être accrédité et opérant dans le secteur agro-alimentaire. Il sera en charge de:

- Valider les cahiers de charges du label "QUALIMED" relatifs aux cinq produits agroalimentaires choisis dans le cadre du projet à savoir: Huile d'olive vierge extra, semi conserves de sardines, jus de raisin, tomates séchées et olives de table;
- Préparer les plans de contrôle relatifs aux cinq produits agroalimentaires choisis;
- Vérifier la conformité des exigences du label dans les entreprises pilotes;
- Certifier les entreprises conformes aux cahiers des charges;
- Encourager la diffusion du Label "QUALIMED" au niveau international à travers des événements organisés en collaboration avec le comité de gestion du label.

## **Article 3: Les bénéficiaires et les conditions d'admission**

Le projet s'adresse aux organismes de certification, reconnus à l'échelle internationale et opérant conformément à la norme ISO 17021:2011.

Les organismes de certification qui souhaitent participer à la sélection, doivent être en mesure de travailler sur le territoire tunisien et le territoire sicilien.

Les organismes de certification doivent avoir les caractéristiques suivants:

- Accréditation selon le code suivant EA - 1, 3, 30, 29 dans les trois systèmes de management de la qualité (SMQ), environnemental (SME), la santé et la sécurité (SS);
- Accréditation dans la certification des produits: BRC, IFS, GLOBAL GAP, ISO 22000, FSSC 22000;

- Organisme opérant selon la norme UNI 11233 (système de production intégrée); UNI 10854 (système pour l'auto-gestion basé sur le système HACCP)
- Organisme accrédité pour la certification des produits AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée), STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et ayant une expérience prouvée dans la certification DOP et IGP pour les huiles et la certification IGP pour les raisins de table;
- Organisme accrédité dans les certifications environnementales de produits (EPD) dans les entreprises d'huile d'olive.

#### **Article 4: Présentation des demandes**

Le dossier doit comporter une demande de participation (Annexe A) et une présentation de l'organisme de certification (Annexe B) avec toutes les pièces justificatives y compris une copie des accréditations. Le dossier doit être rédigé en langue française et doit être placé sous enveloppe cachetée et envoyée sous pli fermé par voie postale et recommandée ou par Rapid-poste ou par porteur et contre décharge et ce **au plus tard le 17 Avril 2013 à 17h**, délai de rigueur, faute de quoi la candidature sera écartée. Le courrier doit être adressé au :

#### **Centre technique de l'Agro Alimentaire – CTAA**

**12, Rue de l'usine ZI Charguia II 2035 Ariana**

L'enveloppe extérieure doit être fermée et doit être libellée au nom de Madame la Directrice Générale du Centre Technique de l'Agro Alimentaire et doit comporter la mention suivante

**« AVIS AU PUBLIC POUR LA SELECTION D'UN ORGANISME DE  
CERTIFICATION INTERNATIONAL OPERANT DANS LE SECTEUR DE  
L'AGRO- ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET “QUALIMED”  
007 – ENPI ITALIA – TUNISIA, CUP: B97F11001900009 »**

## **Article 5: Activités à accomplir, la rémunération et durée du mandat**

L'organisme de certification doit remplir les fonctions suivantes conformément au calendrier suivant:

- Valider les cahiers de charge du LABEL QUALIMED dans les 30 jours suivant la réception des cahiers de charge de la part des comités techniques;
- Préparer le plan de contrôle dans les 15 jours à compter de la validation des cahiers des charges,
- Vérifier la conformité des exigences du label QUALIMED dans les entreprises pilotes à partir du 30/09/2013,
- Certifier les entreprises qui sont conformes aux cahiers des charges le 30/10/2013.
- Encourager la diffusion du Label "QUALIMED" au niveau international à travers des événements organisés en collaboration avec le comité de gestion du label pour toute la durée du projet QUALIMED.

La rémunération brute pour toutes les activités prévues dans le présent avis, y compris tous les frais de voyage, d'hébergement et de toute charge fiscale, la sécurité sociale et la TVA est fixé à **15 000 Euro**.

La rémunération visée ci-dessus sera reconnue et versée pour les phases d'avancement du projet. En cas de cessation du projet, pour une raison quelconque, les frais seront payés au prorata de l'activité effectivement réalisée et déclarée .

## **Article 6: Procédure d'évaluation**

Le CTAA se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations déclarées dans la demande de participation (Annexe A) et une présentation de l'organisme de certification (Annexe B) ci-dessus mentionnées.

La réponse aux demandes des informations complémentaires doivent parvenir au CTAA dans un délai de 2 jours. Si le délai est dépassé, la candidature sera annulée.

La procédure de l'évaluation de l'organisme de certification se basera sur les critères et les notes suivants :

Organisme avec n. employés

- de 1 à 2 = 1 point
- de 3 à 5 = 2 points
- > 5 = 3 points

Possession de l'accréditation selon les codes suivant **EA: 1 – 3 – 30 – 29**, dans les trois standars:

- Système de management pour la Qualité (SMQ) = 2 points
- Système de management environnemental (SME) = 2 points
- Système de management santé sécurité (SCR)= 2 points

Possession de l'accréditation dans la certification produit:

- BRC= 2 points,
- IFS= 2 points,
- GLOBAL GAP= 2 points,
- ISO 22000= 2 points ,
- FSC 22000= 2 points.

Organisme travaillant sur les normes suivantes:

- UNI 11233 (système de production intégrée) = 2 points;
- UNI 10854 (gestion de l'auto control -hygiénique) = 2 points

Organisme accrédité pour la certification produit:

- DOP= 2 points,
- IGP = 2 points,

La sélection se fera dans le cadre d'un comité technique interne présidé par la directrice générale du CTAA. A la fin de la sélection, le comité établira une liste basée sur les notes attribuées pour les critères mentionnés ci-dessus.

Sera sélectionné l'organisme de certification qui aura obtenu le plus haut score.

### **Article 7: Règles de précaution**

Le CTAA se réserve le droit de suspendre et / ou d'annuler la procédure de soumission ou de prolonger la date limite pour la soumission des demandes de sélection.

### **Article 8 : Publication**

Ce présent avis sera publié sur le site web: [www.ctaa.com.tn](http://www.ctaa.com.tn) et [www.progettoqualimed.eu](http://www.progettoqualimed.eu)

### **Article 9 : Obligation du CTAA**

Les documents et informations mis à la disposition du CTAA dans le cadre du présent avis restent la propriété exclusive du soumissionnaire. Le CTAA s'engage à respecter leur confidentialité.

### **Article 10 : Informations**

Pour tous compléments d'informations, veuillez vous adresser au Centre Technique de l'Agro Alimentaire au 71 940 081 – 71 940 198 ou 71 941 015 ou [hzghidi@gmail.com](mailto:hzghidi@gmail.com)